

- ▶ présente dans le prochain rapport des renseignements détaillés sur diverses questions, y compris les mesures prises pour appliquer l'article 4, les mesures prises en vertu des articles 5 (droits civils et politiques) et 7 (lutte contre les préjugés et promotion de la tolérance) et les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'application des dispositions de la Convention;
- ▶ envisage de demander une assistance technique dans le cadre du programme de services consultatifs et d'assistance technique offert par le bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme;
- ▶ tient compte des dispositions de la Convention dans le projet de constitution du Swaziland.

Droits de l'enfant

Date de signature : 22 août 1990; date de ratification : 7 septembre 1995.

Le rapport initial du Swaziland devait être présenté le 5 octobre 1997.

Reserves et déclarations : Article 4.

RAPPORTS THÉMATIQUES**Objection de conscience au service militaire, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/99, par. 2, 15)**

Le rapport du Secrétaire général mentionne que ni le service militaire obligatoire ni la conscription n'existent au Swaziland et que le système se fonde sur le service militaire volontaire.

* * * * *

TANZANIE (RÉPUBLIQUE-UNIE DE)

Date d'admission à l'ONU : 14 décembre 1961 (intégration du Tanganyika et de Zanzibar).

TRAITÉS ET RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

Territoire et population : La Tanzanie n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 11 juin 1976.

Le rapport initial de la Tanzanie devait être présenté le 30 juin 1990.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 11 juin 1976.

La Tanzanie a soumis son troisième rapport périodique (CCPR/C/83/Add.2), mais le Comité n'a pas encore fixé la date de son examen; le quatrième rapport périodique devait être présenté le 11 avril 1996.

Discrimination raciale

Date d'adhésion : 27 octobre 1972.

La Tanzanie n'a pas soumis ses rapports périodiques pour les

années 1987 à 1995 (du 8^e au 12^e); le 12^e rapport périodique devait être présenté le 26 novembre 1995.

Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 17 juillet 1980; date de ratification : 20 août 1985.

La Tanzanie a soumis les deuxième et troisième rapports périodiques en un seul document (CEDAW/C/TZA/2-3), que le Comité examinera à sa session de juillet 1998; le quatrième rapport périodique doit être présenté le 19 septembre 1998.

Droits de l'enfant

Date de signature : 1^{er} juin 1990; date de ratification : 10 juin 1991.

Le deuxième rapport périodique de la Tanzanie doit être présenté le 9 juillet 1998.

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

La situation des droits de l'homme en Tanzanie a été étudiée lors de la session de 1997 de la Commission conformément à la procédure confidentielle 1503. La Commission a décidé de clore l'examen de la situation en Tanzanie suivant cette procédure et n'a pris aucune mesure pour porter la discussion dans des réunions publiques au titre d'un autre point de l'ordre du jour.

RAPPORTS THÉMATIQUES**Mécanismes de la Commission des droits de l'homme**

Torture, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/7, Section III; E/CN.4/1997/7/Add.1, par. 539-542)

Le Rapporteur spécial a transmis au gouvernement des renseignements concernant 12 cas de torture et de mauvais traitements survenus au Zanzibar après les élections générales d'octobre 1995. D'après les renseignements obtenus, des militants de l'opposition, le Front d'union civique (CUF), étaient la cible privilégiée de la police, des services de sécurité et des membres de la section jeunesse du parti au pouvoir (CCM). Le gouvernement a répondu, suivant le cas, que la police avait été contrainte d'utiliser la force parce que les suspects avaient résisté aux policiers ou bravé leurs ordres.

AUTRES RAPPORTS

Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/36, par. 85)

Le Centre d'information des Nations Unies à Dar-es-Salaam a fait diffuser le message du Secrétaire général sur plusieurs stations de radio locales : Radio One, Radio Tanzania Dar-es-Salaam et Radio Tumaini. Le message a également été lu sur les chaînes Independent Television et Dar-es-Salaam Television, et publié dans le *Daily News*.

* * * * *